



Ministère de la Santé - Grand-Duché de Luxembourg

Adresse web (URL) de la page imprimée : <http://www.ms.public.lu/fr/actualites/2011/03/Prix-Entreprise-2010/index.html>

[« Retour vers la page d'origine »](#)

4e Prix santé en entreprise : Bien-être au travail pour les salariés à risques particuliers

09-03-2011

Le mercredi 9 mars 2011, le ministre de la Santé, Mars di Bartolomeo, a remis le « **Prix santé en entreprise 2010** » à 5 entreprises méritantes du Grand Duché. Cette remise a eu lieu dans la salle des fêtes « Aal Thermen » au Parc Thermal à Mondorf-les-Bains.



Ces entreprises ont aidé à promouvoir le thème de la campagne 2010 « Bien-être au travail pour les salariés à risques particuliers ». L'invité de marque de la remise des prix a été M. Pierre Bley, Directeur de l'U.E.L. qui a parlé de l'engagement de cette institution en matière de santé et sécurité au travail.

Le ministre de la Santé souhaite encourager les entreprises qui dans un souci de responsabilité sociale vont au-delà de leurs obligations légales et prennent de réelles initiatives en matière de bien-être au travail. Plus que simple symbole, ce prix remis cette année pour la 4ème fois fait connaître et reconnaître les entreprises en pointe dans le progrès social et suscite émulation et prise de conscience auprès des autres.

Les 3 lauréats du « Prix santé en entreprise 2010 » sont :

HSBC Luxembourg pour leurs projets en matière de promotion de la santé avec renforcement de l'esprit d'équipe. Le point fort de ce projet est la promotion du sport avec un programme de perte de poids en utilisant des podomètres.

Stéftung Hëllef Doheem, Luxembourg pour leur projet de prévention de maladie cardio-vasculaire. Le point fort de ce projet est la prévention du risque d'obésité et de surpoids élaboré en collaboration avec le service de sante au travail multisectoriel et le CRP Santé.

Université du Luxembourg pour leur projet axé autour du mouvement, de la relaxation et de la réhabilitation. Le point fort de ce projet est qu'il est accessible aussi bien au personnel ainsi qu'aux étudiants.

Deux Prix spéciaux ont été décernées cette année :

Un **prix spécial récompensant les efforts continus** d'une entreprise en matière de « Bien-être au Travail » prix pérennité » a été attribué pour la 1ère fois. Le lauréat est l'entreprise **Allen & Overy**, Luxembourg.

Un **prix spécial « Travail dans les bâtiments sains »** a été attribué à une entreprise pour ses efforts réalisés dans le but d'améliorer la qualité de l'air sur le lieu du travail et de réduire ainsi l'exposition des salariés à des polluants chimiques, mycologiques ou électromagnétiques nocifs pour la santé capables d'induire un « Sick Building Syndrome ». Ce prix a été remporté par l'**Administration Communale de Bertrange**.